II. — M^lle M. DUCOS, *Horace et le droit.*

Le Président remercie M^lle DUCOS pour cette communication portant sur un aspect qui n'est pas celui que l'on traque habituellement chez ce poète et demande si beaucoup de textes portent sur l'ignorance du droit à l'époque d'Horace. D'après M^lle DUCOS on trouve ce thème chez Labéo, résumé par Paul, le juriste des Sévères; cette question ne devient importante qu'au II^e siècle de notre ère. L'ignorance du droit est acceptée à l'époque de Labéo mais le principe « nul n'est censé ignorer la loi » se développe sous le Principat.

M. A. MICHEL remercie M^lle DUCOS pour cette communication qui, à travers la relation droit/littérature, droit/philosophie et droit/rhétorique montre la richesse et la cohérence profonde de la pensée romaine. Il fait en outre remarquer que cette conception de la loi entraîne à la tolérance car elle suppose le respect de la convenance : Horace sait mettre le droit dans la grâce, la douceur de l'utilité renvoie à l'épicurisme et le droit à l'ignorance à l'Académie; Horace introduit donc la tolérance platonicienne dans le plaisir épicurien.

M^lle DUCOS remercie M. MICHEL pour la façon dont il a su élargir son exposé et laisser voir ces liens ténus mais certains avec l'Académie.

VIII.

SÉANCE DU SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1994

Président : M. P. POUTHIER

Le Président souligne l'encouragement que donne au Bureau la présence nombreuse des membres de la Société réunis pour assister et participer à l'**Assemblée générale annuelle**. Il fait part cependant de son inquiétude momentanée ne pas voir s'accroître le nombre de nos adhérents, reconnaissant cependant qu'il est tout de même très remarquable de la part de notre Société de réunir ainsi chaque mois un important contingent de latinistes qui, un samedi après-midi, venus de la France entière, se rendent à la Sorbonne et à leurs frais !

Il donne la parole au Secrétaire général pour le **Rapport moral**. M. A. ARCELLASCHI constate que le nombre d'adhérents, d'année en année, avec des hauts et des bas, se maintient dans une frange satisfaisante et que bien d'autres Sociétés savantes nous envient. Peut-être conviendrait-il cependant de moins hésiter à faire appel et à laisser intervenir les plus jeunes de nos collègues qui sont l'avenir de notre Société. Il salue l'efficacité du Trésorier, la bienveillance du C. N. R. S. et de l'Académie Française qui nous assurent une marge de subsistance ainsi que les Belles Lettres qui font un réel effort financier pour nous régler le montant des ventes d'exemplaires. Il constate, à cet égard, qu'en francs constants, l'achat d'un numéro est un placement tout à fait stable et sûr. Il fait part de son intention de publier la liste des membres du Comité de Rédaction dès le prochain numéro. Il remercie ceux qui ont déjà collaboré au présent Tome.

Le Président et l'Administrateur remercient le Secrétaire général pour ses efforts en particulier pour ce qui concerne la régularité de la publication de la Revue. M. POUTHIER donne ensuite la parole au Trésorier pour son **Rapport financier**.

M. J.-C. DUMONT présente alors le Bilan 1994, qui laisse apparaître la possibilité de reprendre la publication de la *Collection des Études Latines* si les subventions attendues nous sont bien accordées.

BILAN 1994

Recettes

compte bancaire au 15/11/93		34836,75
compte postal au 15/11/94		132401,88
cotisations		124225,98
cotisations Groupe Romand		23700,00
Réunion de fin d'année		4280,00
subvention C.N.R.S.		15000,00
subvention Académie		5000,00
vente Belles Lettres		121516,58
TOTAL		460961,19

Dépenses

Revue 71		169857,99
impression et papier	151204,71	
routage	18653,28	
avance Revue 72		20000,00
courrier		3527,20
frais bancaires		1218,06
frais tenue de C. C. P.		5,00
frais secrétariat général		2809,25
Club Paris IV		6600,00
logiciel de comptabilité		3500,00
cotisation F. I. É. C		572,50
TOTAL PARTIEL		208090,00
réserve revue 72		160000,00
réserve collection		80000,00
réserve frais engagés		12871,00
TOTAL		460961,19

COMPTES DE LA REVUE N° 71

Ressources	
subventions :	
15000 + 5000 =	20000,00
part des cotisations attribuables à la revue :	
147925,98×0,41 =	60649,65
Vente par les Belles Lettres :	96000,00
TOTAL	176649,65
Coût	— 169857,99
Excédent :	6791,66

PRÉVISIONS 1995

Réserves	252871,19
cotisations	140000,00
ventes Belles Lettres (estimation)	90000,00
subvention Académie	5000,00
TOTAL	487871,19
Frais secrétariat général 1995 (estimation)	5000,00
Frais de fonctionnement	4000,00
cotisation F. I. É. C	450,00
Revue 71	190000,00
TOTAL	199450,00

Les deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

On passe ensuite au vote à bulletins secrets sur la composition de la liste des membres du Bureau :

Président :	M. J.-Cl. RICHARD
Vice-Président :	M. J.-M. CROISILLE
Administrateur :	M. A. MICHEL
Secrétaire général :	M. A. ARCELLASCHI
Trésorier :	M. J. Chr. DUMONT
Commissaires aux comptes :	M^me^ CHEVASSUS
	MM. DURET, JAL, FLOBERT et SERBAT

La liste est approuvée par 63 voix sur 70 votants (2 blancs, 1 abstention, 4 modifications).

Au nom du Bureau l'Administrateur remercie l'Assemblée du soutien qu'elle vient d'apporter à ceux qui sont investis de la responsabilité de l'affaire qui nous concerne tous : la survie de notre Revue et de notre Société.

Le Président donne alors la parole au R. P. TESTARD pour l'unique conférence de cette séance.

Communication à l'ordre du jour.

— R. P. M. TESTARD, « ... *carmenque christo quasi deo dicere...* », Pline le Jeune, *Epistulae*, X, 96 (97), 7.3.

Le Président félicite le Père TESTARD pour la clarté et le fond de son brillant exposé. Il donne ensuite la parole aux intervenants.

Le Père WARTELLE invite le Père TESTARD à ne pas attacher trop d'importance à l'usage de la majuscule pour le terme Dieu. Le Père TESTARD se déclare tout à fait d'accord avec lui et fait remarquer qu'en allemand par exemple, cette majuscule n'est pas significative. Elle ne l'est pas davantage dans les manuscrits.

M^me^ G. DEMERSON insiste sur le fait que *quidam* indique que le personnage qu'il qualifie, est bien déterminé. Le Père TESTARD en convient en ajoutant que ce personnage, bien déterminé en effet, est présenté comme appartenant à un ensemble d'analogues, ce qui exclut qu'il s'agisse d'un personnage d'exception. Il se réfère à un article très intéressant de G. SERBAT dans la *R. É. L.*, 62, 1984, p. 344-356.

M. J. FONTAINE propose de traduire *quasi Deo* par « comme à la Divinité », ce que le Père TESTARD estime judicieux, en regrettant toutefois l'abandon du terme propre dont use Pline en latin.

M. A. MANDOUZE suggère de parler d'hénothéisme plutôt que de monothéisme à propos de Pline le Jeune. Le Père TESTARD remercie l'auteur de cette suggestion à laquelle il va s'intéresser.

N.B. Conformément au vœu émis par le Président au cours de la séance inaugurale, les discussions ont été plus développées cette année. Compte tenu de leur richesse, il a paru nécessaire, en dépit de leur longueur, de les reproduire dans leur intégralité.

A. LOUPIAC.